

Aide au paiement et « solidarité » : une activité économique aux marges du marché de l'énergie

Proposition de communication pour les 41^e journées de l'AÉS — 8 et 9 septembre 2022

Adèle Sébert

Clersé, Université de Lille

Mots clés : précarité énergétique – accès à l'énergie – politique publique – acteurs économiques – conventions d'État – formes de coordination

De la suspension de la hausse de la taxe carbone en réponse aux gilets jaunes en 2018 aux mesures du gouvernement pour faire face à la hausse des prix de l'électricité et du gaz à l'automne 2021, en passant par la loi énergie-climat de 2019 signant la fin des tarifs réglementés de vente de gaz pour 2013 et loi climat et résilience de 2021 modifiant le classement de performance énergétique des logements, l'actualité énergétique de ces dernières années met le consommateur d'énergie sur le devant de la scène politique, et en particulier le consommateur « précaire énergétique ».

L'action publique en matière de lutte contre la précarité énergétique se déploie sur trois volets : gestion des impayés et de la fourniture d'énergie ; accès aux droits et lutte contre l'exclusion ; incitation à la rénovation (CACCIARI, 2017 ; DEVALIÈRE, 2007 ; DUBOIS, 2013 ; PERRIN-HEREDIA, 2013). Le cadre institutionnel de la politique de lutte contre la précarité énergétique repose sur un questionnement continu sur le dimensionnement du service public de l'énergie, sur la place laissée aux mécanismes marchands dans l'accès à l'énergie (prix, quantités, fourniture), sur le périmètre d'action des organisations publiques ou privées investies sur cette question de l'accès à l'énergie.

Dans la lignée des travaux de l'économiste Robert Salais (SALAIS, 1998), nous posons que cette action publique autour de la lutte contre la précarité énergétique rend nécessaire une pluralité de formes de coordination entre les acteurs économiques. En effet, les trois volets d'interventions recouvrent une diversité de dispositifs institutionnels et laissent la possibilité à la mise en place d'un nombre important d'actions aux logiques distinctes par des acteurs publics ou privés (EME, 2006 ; ENJOLRAS, 2005).

Dans cette communication, nous proposons d'étudier l'action collective en prenant l'entrée de l'aide au paiement des ménages identifiés comme « précaires énergétiques ». Pour ce faire, nous travaillons avec deux matériaux : une revue de la littérature législative et le corpus issu des entretiens semi-directifs réalisés dans une logique compréhensive auprès des organisations de la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de notre thèse. Nous montrerons que, du point de vue des acteurs économiques enquêtés, cette action en matière d'aide au paiement, pensée à partir de mécanismes de solvabilisation et de mise à disposition d'informations, est une activité économique à part entière au cours de laquelle se joue plus qu'une (potentielle) dette de certains ménages (BATIFOULIER, DUCHESNE et GINON, 2021). Cette activité est nommée par les organisations de terrain « solidarité », nous choisissons d'en conserver la dénomination.

Notre communication s'organise en deux temps. À l'appui de notre revue de la littérature législative, nous présenterons dans un premier temps le versant légal de l'action publique en matière de gestion des impayés (et fourniture) et nous verrons qu'elle est en partie liée à l'action publique en matière d'accès aux droits et lutte contre l'exclusion. C'est sur cette articulation que repose l'essentiel de l'activité de solidarité. Pour qualifier la place occupée par l'État dans le cadre de cette action publique, nous mobiliserons les « conventions d'État » (SALAI, 2015). Nous caractériserons dans un second temps l'activité de solidarité à partir des entretiens semi-directifs. Nous montrerons qu'elle repose sur l'articulation entre d'un côté une tension entre capacité de paiement des ménages et gestion de trésorerie sous-contrainte de concurrence pour les acteurs du marché de l'énergie, et d'un autre côté une tension entre ressources des ménages et gestion de modèles économiques variés pour des acteurs publics et privés des domaines de l'action sociale et du logement. *In fine* la solidarité est une activité à plusieurs vitesses et en partie privatisée tout en étant initiée par l'État.

Références

- BATIFOULIER, Philippe, Victor DUCHESNE et Anne-Sophie GINON (2021). « La construction d'un "marché éduqué" de l'assurance santé : une réorientation de la solidarité? » In : *La Revue de l'Ires* 1.103–104, p. 21–44.
- CACCIARI, Joseph (2017). « Les guichets de la misère énergétique. Le traitement social des impayés d'énergie des ménages comme mode de production, de tri et de moralisation des « consommateurs » à l'ère de la transition énergétique ». In : *Sociétés contemporaines* 1.105, p. 53–78.
- DEVALIÈRE, Isolde (2007). « Comment prévenir la précarité énergétique? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie ». In : *Les annales de la recherche urbaine* 103, p. 137–143.
- DUBOIS, Vincent (2013). « The sociology of administrative work, a study of 'street-level bureaucracy' à la française ». In : *La France et ses administrations – Un état des savoirs*. Bruxelles : Éditions Bruylant, p. 169–177.
- EME, Bernard (2006). « 5. La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique ». In : CHOPART, Jean-Noël, Guy NEYRET et Daniel RAULT. *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. Paris : La Découverte.
- ENJOLRAS, Bernard (2005). « Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance ». In : *RECMA* 2.296, p. 56–69.
- PERRIN-HEREDIA, Ana (2013). « La mise en ordre de l'économie domestique. Accompagnement budgétaire et étiquetage de la déviance économique ». In : *Gouvernement et action publique* 2.2, p. 303–330.
- SALAI, Robert (1998). « À la recherche du fondement conventionnel des institutions ». In : *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*. Sous la dir. de Robert SALAI, E CHATEL et D RIVAUD-DANSET. EHESS, p. 255–292.
- SALAI, Robert (2015). « Revisiter la question de l'État à la lumière de la crise de l'Europe ». In : *Revue Française de Socio-Économie* 2 : Hors série, p. 245–262.